

L'ORDRE ET VOUS

Printemps/été 2011 / volume 18, numéro 1

Internet au service de la communication

TABLE DES MATIÈRES

- P.2 Mot du président
- P.4 Champions de L'Ordre – Une entrevue avec Anya Seerveld
- P.6 Internet au service de la communication
- P.8 Tenue de dossiers
- P.10 Projet de développement des compétences interprovinciales - Phase 2
- P.11 Services d'inscription
- P.12 Spécialiste de la pratique – Répondre aux principales questions relatives à la pratique
- P.16 Résultats des examens ECOS et ECM 2010
- P.17 District 9 – Avis d'élection au Conseil/Projet d'examen des politiques/
Calendrier des réunions du Conseil pour 2011/Coordonnées des membres : Ça compte
- P.18 Faits saillants des réunions du Conseil
- P.20 Cours en ligne de L'Ordre
- P.22 Membres du Conseil 2011/In memoriam
- P.23 Notes biographiques sur les nouveaux membres du Conseil
- P.24 Révocations en 2010/Suspensions en 2010
- P.25 Membres retraités en 2010





Message du président

C'est avec beaucoup de plaisir et une profonde reconnaissance que j'ai accepté une fois de plus le poste de président du Conseil de L'Ordre. J'ai commencé comme membre du Conseil en 1999; ce fut sans contredit une époque intéressante et stimulante pour moi. L'Ordre comptait alors 4 596 membres et maintenant, en 2011, nous accueillons près de 10 000 membres dévoués au sein de la profession.

En tant que président, je crois fermement en l'engagement de nos membres. Comme je l'ai dit à plusieurs d'entre vous au fil des ans, je me sens inspiré par votre amour de la profession et par votre ouverture face aux virages qu'elle a dû prendre pour continuer de grandir et s'adapter aux défis de notre époque.

À mesure que l'année avance, L'Ordre concentrera ses efforts à améliorer les processus et à établir des stratégies relativement aux questions de réglementation pour continuer de veiller d'abord et avant tout aux intérêts du public. En bref, nous travaillerons à revoir et à reformuler toutes nos politiques et tous nos énoncés de position cette année. Une fois cela fait, nous procéderons de même pour le règlement.

Les Normes de compétences interprovinciales sont maintenant prêtes. Nous amorçons donc à présent la phase suivante du projet : créer des indicateurs de rendement pour aider les intervenants à évaluer les compétences des massothérapeutes. En terminant, L'Ordre se penchera sur l'accréditation des écoles de massothérapie de manière à élaborer le processus d'accréditation.

Je tiens aussi personnellement à remercier les membres car ils ont renouvelé rapidement leur inscription cette année, malgré le fait que l'échéance a été devancée au 1er novembre. Nous avons émis un moins grand nombre d'avis d'intention de suspension cette année et nous apprécions que les membres aient terminé le processus à temps.

L'un des secteurs clés que L'Ordre étudie depuis l'an dernier est sa stratégie de communication, avec ses membres comme avec le public. Durant la dernière portion de l'an dernier, nous avons réservé les services de la firme Ipsos Reid pour procéder à une recherche approfondie. La firme a sondé les membres et le public au moyen de diverses méthodologies, y compris des questionnaires en ligne et des groupes de discussion face à face. À partir de là, en partenariat avec Madog, une firme de commercialisation et de communication, elle a préparé un plan de communication. À la suite de cette recherche-consultation, il a été convenu que l'un des éléments fondamentaux de ce plan allait être la reconfiguration du site Web de L'Ordre.

Cette conclusion a plusieurs répercussions. Les membres et le public ont trouvé l'ambiance du site Web actuel relativement froide. Nous avons donc travaillé fort à le rendre plus attrayant pour ses diverses catégories d'utilisateurs.

Plus important encore, je crois que notre présence en ligne doit garantir l'accessibilité à l'information et la transparence. On a non seulement analysé et révisé avec soin le matériel présenté sur le site, mais on a aussi accordé la priorité à sa localisation dans la navigation globale du site. L'Ordre vise à faire de ce site Web un portail de renseignements entièrement navigable, où il est possible de trouver facilement ce dont on a besoin et de se renseigner plus à fond sur ce que fait L'Ordre pour renforcer activement la réglementation de la profession.

À mesure que nous avançons, je suis fier de vous annoncer que nous nous aventurerons de façon plus proactive sur le front des médias sociaux, et que nous utiliserons ainsi la technologie actuelle à sa pleine mesure. Cela nous aidera à rester en contact avec vous, nos membres.

D'autres projets sont en cours d'élaboration, notamment une série de baladodiffusions et des webinaires. Ces outils audiovisuels instilleront plus de dynamisme à notre présence en ligne et nous espérons que vous les apprécierez.

Alors que mon mandat de président débute, je crois qu'il nous revient, à tous et chacun, en tant que membres actifs de la profession, de renouveler notre engagement à l'endroit des principes stipulés dans la LPSR. Il est indispensable d'axer les soins de santé sur les patients et nous devons rester diligents en ce qui a trait aux exigences et aux tâches qui relèvent de la réglementation.

Je suis impatient de poursuivre mon travail au sein du Conseil et d'agir à titre de mentor auprès des gens qui le composent pour qu'ils puissent éventuellement assumer un rôle de leadership. Je m'engage aussi à poursuivre mes efforts pour inciter nos membres à participer plus activement au processus de réglementation. Il y a différents moyens de se rendre utile. Je vous encourage à les explorer.

Il s'agit d'un partenariat collectif et nous travaillons chaque jour à l'améliorer. C'est donc avec enthousiasme que j'entrevois l'année à venir, les défis qui me seront posés et les réalisations par lesquelles ensemble, nous ferons avancer notre profession.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Rick Overeem'.

Rick Overeem, MTA
Président

Les champions de L'Ordre

Entrevue avec Anya Seerveld

Une passion pour le partage des connaissances et le développement entre collègues



L'intérêt d'Anya Seerveld pour la profession de massothérapeute a pris naissance après des vacances passées avec une amie il y a 25 ans. Cette amie avait reçu un merveilleux massage pendant ces vacances; c'est ce qui a poussé Anya à entreprendre une carrière dans ce domaine.

Déjà détentrice d'un diplôme de maîtrise en littérature canadienne, Anya s'est retroussé les manches et a commencé un cours d'introduction à l'école et clinique d'enseignement Sutherland-Chan.

Depuis ce temps, elle est devenue massothérapeute accréditée et elle dirige actuellement sa clinique à domicile, à proximité du quartier Danforth, à Toronto. Plusieurs aspects de sa profession lui plaisent, mais ce qui la comble le plus, comme elle le dit, « c'est qu'il s'agit d'un travail physique – on travaille avec nos mains – il y a du mouvement ».

Anya est contractuelle pour L'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario depuis quelques années et cette collaboration lui plaît. Non seulement fait-elle partie de l'équipe chargée de l'inspection professionnelle, mais elle est également évaluatrice et, de ce fait, elle participe activement à la vérification de la pratique des MTA.

En tant qu'évaluatrice, Anya a pour tâche de passer en revue une liste de vérification et de contrôler les lieux physiques où pratiquent les massothérapeutes, leur dossier professionnel et leurs dossiers clients. L'inspection commence par une conversation téléphonique d'une vingtaine de minutes où Anya informe les massothérapeutes des éléments qui seront soumis à l'évaluation.

Anya vient ensuite rencontrer en personne les massothérapeutes et leur formule des suggestions ou des conseils sur la façon de mieux se conformer aux normes d'exercice, aux règlements et à la Loi sur la massothérapie.

Ce qu'Anya apprécie le plus au sujet de cette démarche, c'est qu'en plus de contribuer au respect de ces normes importantes, elle a la possibilité d'être toujours à jour sur le plan professionnel.

« J'aime avoir ainsi la possibilité de rencontrer de nombreux collègues, de voir leurs locaux et d'apprendre en échangeant avec eux... Je suis inscrite sur une liste de rotation et je visite dix massothérapeutes au cours d'une période de trois mois. J'en profite pour avoir de franches discussions avec eux au sujet de la profession. »

Anya aime également être ainsi en position de constater la polyvalence de la massothérapie. Les pratiques varient, allant de contextes très cliniques à des environnements plus détendus. Anya peut ainsi observer tous les niveaux et tous les aspects de sa profession et elle laisse ses croyances à la porte. « Je suis là pour m'assurer

que le massothérapeute fait le maximum, mais je n'ai pas un agenda personnel », explique-t-elle.

Si elle admet volontiers que l'aspect le plus rébarbatif du travail est d'obtenir que les massothérapeutes soumis à une inspection la rappellent pour prendre rendez-vous à cette fin, elle explique que le processus se termine sans contredit de façon positive pour les deux parties.

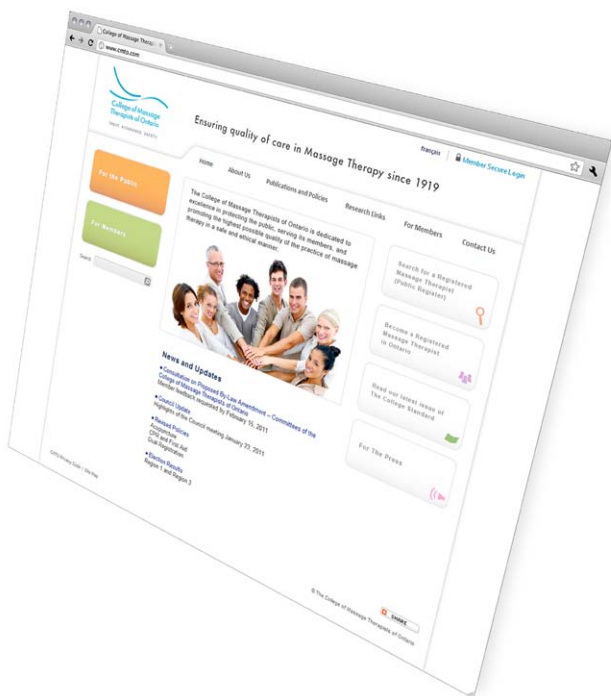
L'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario a été à même de constater que plusieurs massothérapeutes ont retrouvé leur enthousiasme pour la pratique clinique après leur inspection et Anya en a été personnellement témoin à plusieurs reprises.

« L'évaluation par les pairs est une excellente façon d'amorcer un dialogue... ça concerne bien sûr la paperasse que j'ai devant moi, mais ce n'est pas qu'une affaire de papiers. Je me sens plus détendue parce que mon travail, ce n'est pas d'être juge... Les personnes ont un sentiment agréable une fois l'examen terminé... elles se sentent plus heureuses. »

Anya a acquis beaucoup de connaissances en travaillant avec L'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario, surtout par l'entremise du Programme d'évaluation par les pairs. Non seulement a-t-elle réussi à aider ses semblables à apprendre et à grandir constamment, mais elle a aussi acquis une expérience inestimable en dialoguant étroitement et en toute franchise avec eux.

Anya en a fait du chemin depuis ces vacances d'il y a longtemps et elle continuera d'apprendre et de veiller à ce que le public soit protégé par des normes d'exercice parmi les plus strictes.

Internet au service de la communication



En juin 2010, Ipsos Reid a mis la dernière main à un sondage auprès des membres et auprès du public pour déterminer de quelle façon améliorer les communications de L'Ordre. L'un des principaux éléments de la démarche a été une analyse du site Web de L'Ordre.

On a reconfiguré le site en se fondant sur les résultats de ces sondages, qui demandaient que l'on crée un « site Web plus convivial », « plus facile à naviguer » et « présentant une documentation concise » et accessible par l'entremise de divers canaux. Ces données ont clairement indiqué qu'il fallait accorder une attention particulière, non seulement à la conception du nouveau site pour qu'il attire un auditoire plus vaste, mais aussi que les renseignements présentés devaient être à jour et plus facilement accessibles aux utilisateurs.

Selon cette philosophie, le nouveau site se veut donc non seulement un guide d'accès rapide pour les utilisateurs ponctuels, mais aussi un outil conçu pour encourager les visiteurs à prolonger leur visite, afin de profiter de son dynamisme et d'explorer ses ressources. Il prend la forme d'un portail d'information et la communication s'y fait au moyen de diverses plateformes.

À partir de la page d'accueil, on note deux principaux points d'entrée : « Membres » et « Public », qui obéissent au principe selon lequel chaque catégorie d'utilisateurs trouvera facilement les renseignements pertinents. Le site comprend également une nouvelle section « Médias » qui a été créée pour y afficher les communiqués de presse récents de L'Ordre et un dossier de presse que les journalistes peuvent consulter. Une section permet aussi à L'Ordre de répondre à certaines problématiques émergentes au moyen de messages clairs et, dans certains cas, au moyen d'énoncés de position fermes.

Le site pourra aussi grandir avec le temps. C'est une entité polyvalente, comme doit l'être tout bon site Web. Deux nouvelles initiatives seront offertes dans un avenir rapproché : les webinaires et les baladodiffusions. Ce sont des formats parfaits pour présenter le matériel différemment, à l'aide de technologies audiovisuelles.

Les baladodiffusions prendront la forme d'une série de programmes d'une quinzaine de minutes chacun et aborderont divers thèmes tels que le rôle de L'Ordre (davantage à l'intention des étudiants en massothérapie et des membres du grand public) ou des sujets plus spécifiques, comme le processus de renouvellement des inscriptions. De leur côté, les webinaires offriront l'avantage supplémentaire d'une présentation PowerPoint que les utilisateurs peuvent suivre avec un présentateur invité. Au début, il s'agira de lecture en continu (streaming); les membres pourront donc se brancher au site pour les visionner, mais comme ils seront aussi enregistrés, les gens pourront les visionner aussi à d'autres moments, selon leur bon vouloir et leur disponibilité.

Pour ce qui est du contenu, ce dernier est désormais clairement organisé et accessible, comme en témoignent les liens : Devenir MTA en Ontario (Becoming an RMT in Ontario) (pour les nouveaux candidats) et Trouver un MTA (Search for an RMT). Sur les différentes pages, le contenu est concis, fournit des renseignements clés et donne accès à des sous-sections évolutives et à des liens/téléchargements pour des renseignements plus détaillés. Chaque page comporte une nouvelle section « Liens et ressources pertinents » (Related Links and Resources) qui procure un accès direct aux téléchargements, par exemple : formulaires de demande, guides et marches à suivre, de même qu'à des liens externes ayant un rapport avec le contenu de la page, pour que les membres puissent en une étape facile accéder à des renseignements supplémentaires.

Sur la page d'accueil, un clic de souris nous amène aux nouveautés, par exemple la version la plus récente de L'Ordre et vous et les baladodiffusions. Une nouvelle section portant sur les publications et les politiques présente de façon plus systématique la loi, les règlements, les positions, les politiques, les directives et les bulletins, de même que les numéros passés de L'Ordre et vous et des rapports annuels. On y trouve également, dans le texte lui-même, des hyperliens vers d'autres pages importantes pour faciliter la navigation par thèmes connexes et, fait à noter, le site entier sera interrogeable, une caractéristique qui est ressortie du sondage d'Ipsos.

En tant qu'ordre professionnel, nous croyons que les nouvelles technologies peuvent améliorer notre capacité de communiquer avec le public et avec nos membres. Nous espérons que vous apprécierez de naviguer sur notre nouveau site Web et nous avons l'intention d'en exploiter le plein potentiel au cours des mois et des années à venir pour que tous les utilisateurs aient accès à l'information voulue et que leur expérience de navigation soit agréable.



Shona Hunter, BA,
directrice, pratique
professionnelle

Tenue de dossiers

Les dossiers de clients sont parmi les plus importants documents que les massothérapeutes créent et tiennent à jour. Ces dossiers peuvent prendre la forme de documents imprimés ou de fichiers électroniques, mais les critères de base demeurent les mêmes. Le Règlement sur la tenue des dossiers de la Loi sur les massothérapeutes énumère treize éléments qui doivent figurer au dossier du client. Il s'agit :

Loi ontarienne 544/94 Section 11.

(2) Le dossier du client doit inclure les renseignements suivants :

1. Nom et adresse du client
2. Date, heure et durée de chaque consultation
3. Nom et adresse du médecin traitant et de tout autre professionnel de la santé ayant adressé le patient au membre
4. Tout élément pertinent des antécédents médicaux du client et un historique des traitements de massothérapie qu'il a reçus
5. Détails de chaque examen, observation et évaluation cliniques effectués par le membre
6. Tout rapport écrit reçu par le membre relativement à des examens, des tests, des consultations ou des traitements effectués par un autre professionnel
7. Détails de tous les conseils formulés par le membre
8. Détails de toute demande de consultation auprès d'un autre professionnel de la santé adressée par le membre au nom du client
9. Détails de tous les frais et autres montants facturés par le membre
10. Copie de tout consentement écrit
11. Copie de toute évaluation des besoins
12. Copie de tout plan de traitement
13. Détails du traitement appliqué à chaque consultation et nom du membre qui l'a prodigué

Les trois principales parties du dossier du client sont les antécédents médicaux du client, le plan de traitement et les traitements en cours. Les Normes d'exercice fournissent plus de détails et d'explications sur ces exigences. La Norme 6 -Communication/Santé publique se base sur le Règlement ontarien 544/94 S. 11(2) 4, «Tout élément pertinent des antécédents médicaux et un historique des traitements de massothérapie reçus ». Les Normes expliquent le type de renseignements médicaux que le massothérapeute doit recueillir pour vérifier s'il y a une quelconque contre-indication au traitement, de même que les problèmes de santé qui peuvent être soulagés ou aggravés par une technique spécifique. Ces renseignements aident le massothérapeute à élaborer un plan de traitement approprié pour le client et constituent une occasion de discuter avec ce dernier des inquiétudes qu'il peut avoir.

Le massothérapeute peut demander au client de remplir un formulaire d'antécédents médicaux, mais il peut aussi l'interroger verbalement et consigner ses antécédents médicaux au dossier. Il faut bien inscrire les réponses positives et négatives pour rendre compte de tous les problèmes de santé figurant au questionnaire. On veillera à mettre à jour les formulaires d'antécédents médicaux ou les renseignements pertinents au moins une fois l'an ou après que le client ait été absent pendant une année.

La Norme 10 - Communication/Santé publique requiert du massothérapeute qu'il établisse un plan de traitement pour tous ses clients réguliers. Le but du plan de traitement est d'établir de quelle façon le massothérapeute prévoit traiter son client. Le plan doit s'inscrire dans le cadre de la pratique de la massothérapie et inclure les objectifs, les types de traitements et leurs cibles, les régions du corps à traiter, la

fréquence et la durée des traitements, la réponse escomptée chez le client, le calendrier des réévaluations et les soins autodirigés recommandés.

Un plan de traitement est utile en toute circonstance, même chez les clients qui souhaitent simplement un traitement de détente ou de soulagement du stress. En établissant un plan distinct, le thérapeute peut suivre les progrès de son client et ajuster les traitements, leur fréquence et leur durée, selon la réponse obtenue. Les plans de traitement se veulent des documents modifiables, qui reflètent les progrès de chaque client et permettent à ce dernier de participer activement à ses soins.

La Norme 14 - Communication/Santé publique décrit ce qui doit obligatoirement figurer au dossier du client, c'est-à-dire des renseignements complets sur son état de santé, son consentement au traitement, des notes sur les traitements en cours, les autorisations à communiquer avec d'autres professionnels de la santé et les copies de tout rapport ayant trait à ses soins.

Cette Norme exige des membres qu'ils consignent au dossier ce qui survient en cours de traitement et toute recommandation formulée au client, qu'il s'agisse d'étirements, d'applications de vessie de glace, d'exercices, etc. Des notes détaillées sur le traitement prodigué relatent le déroulement exact du traitement et cette information peut aider le massothérapeute à offrir à son client des traitements plus efficaces, car il peut vérifier quelles techniques ont fonctionné ou non, compte tenu de l'état du client.

Les membres qui souhaitent revoir plus en détail les exigences en matière de tenue des dossiers doivent consulter les Normes d'exercice et Règlements les concernant. L'Ordre offre aussi un cours en ligne sur la tenue des dossiers pour les membres qui souhaitent revoir tous les aspects de cette question, y compris les exigences stipulées par la Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé.

L'Ordre a préparé des formulaires types sur lesquels noter les antécédents médicaux, établir les plans de traitement et consigner les notes des traitements en cours. On peut les télécharger à partir de notre site Web (www.cmtto.com). On invite les membres à utiliser ces formulaires tels quels ou à les adapter à leur propre pratique. Les dossiers des clients offrent aux thérapeutes une perspective historique des traitements fournis, des problèmes rencontrés, des solutions tentées et des commentaires des clients. Peu importe la façon dont vous décidez de tenir vos dossiers, souvenez-vous qu'une bonne tenue de dossiers vous aidera toujours à traiter vos clients plus efficacement.

Questions de CEP

1. Quelle norme d'exercice explique le type d'antécédents médicaux qu'il faut obtenir d'un client?
2. Quelle est l'importance de consigner les renseignements médicaux pertinents?
3. Quel est le but d'un plan de traitement?
4. Quels renseignements doit-on retrouver dans le dossier du client?
5. Après avoir fourni un traitement, quels renseignements le massothérapeute doit-il consigner au dossier?

Projet de développement des compétences interprovinciales - Phase 2 :

Les juridictions où la profession de massothérapeute est actuellement réglementée, soit l'Ontario, la Colombie-Britannique et Terre-Neuve et Labrador, qui composent le Consortium de la massothérapie (Le Consortium), travaillent depuis quatre ans à comparer les compétences, à rédiger un document regroupant les compétences communes et à créer les Normes de compétences interprovinciales, avec le concours du Gouvernement du Canada.

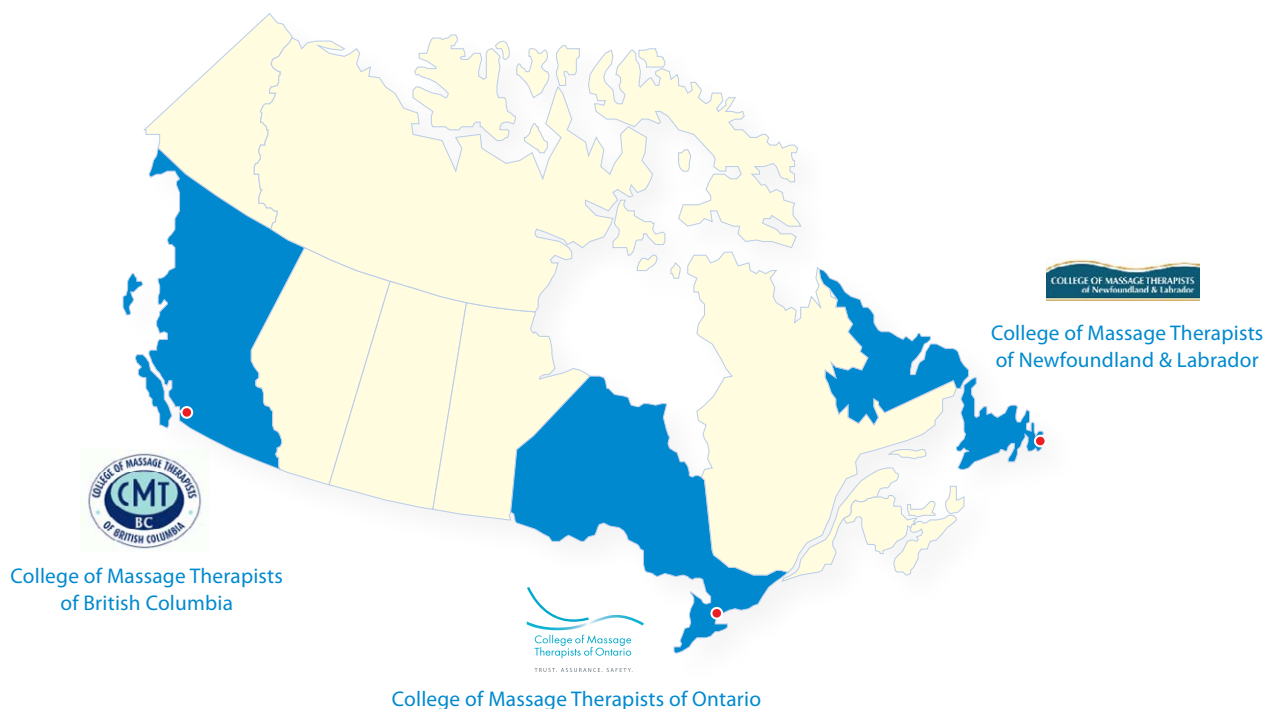
Les comités et conseils du Consortium ont tous exprimé leur souhait de voir se réaliser la phase suivante du projet et manifestent leur appui à son endroit. Il s'agit maintenant de créer des indicateurs de rendement, suite à l'adoption des Normes de compétences interprovinciales en juin 2010.

Un indicateur de rendement (IR) est un acte professionnel soumis à l'observation d'un examinateur externe et effectué par une personne à l'intérieur d'un cadre d'évaluation. Dûment effectué, cet acte professionnel servira d'indicateur de la capacité de la personne de s'acquitter de cette compétence pratique.

Les indicateurs de rendement serviront de compléments aux Normes de compétences pratiques interprovinciales et permettront aux formateurs à l'échelle nationale de concevoir des programmes fondés sur le document final amalgamé. Cela facilitera en outre la création des Normes interprovinciales visant à généraliser l'application des critères communs d'admission à la pratique dans chacune des juridictions réglementées et dans les autres provinces, une fois que la profession y sera également réglementée.

Le Consortium a géré avec succès les aspects financiers de ce projet mixte jusqu'à présent et l'Ontario prend maintenant la relève en assumant la responsabilité de la gestion financière de la phase 2 du projet de Développement des compétences interprovinciales.

Le Gouvernement du Canada a fourni une subvention de 216 144 \$ au projet. Ce dernier a démarré le 1er février 2011 et devrait se terminer le 31 janvier 2012.



Service d'inscription

Comme beaucoup d'entre vous le savent, en Ontario, la profession a connu une croissance substantielle depuis quelques années et le nombre de membres a dépassé les 10 000 en 2010. L'Ordre a mis de l'avant un certain nombre de mesures pour simplifier le processus de renouvellement annuel des inscriptions et pour fournir aux membres des outils et des trucs pratiques efficaces afin de les aider à se conformer aux exigences avant l'échéance.

Pour le renouvellement des inscriptions de 2011, le changement d'échéance au 1er novembre 2010 a été un succès dans l'ensemble et L'Ordre tient à remercier les membres d'avoir porté une attention diligente à la nouvelle date de renouvellement.

On encourage les membres à utiliser l'outil de renouvellement des inscriptions en ligne. En consultant votre dossier d'inscription et le site Web de L'Ordre régulièrement, vous vous assurez que votre dossier d'inscription est à jour et qu'aucun élément d'information important ni aucune mise à jour de L'Ordre ne vous échappe.

Le changement de l'échéance pour l'émission des rapports aide L'Ordre et la profession entière à plusieurs points de vue, mais surtout :

- **Intérêt du public** : Le mandat principal de L'Ordre est de protéger l'intérêt du public. Il en va en effet de l'intérêt du public que L'Ordre soit capable de mieux garantir au début de chaque année de calendrier, que tous les membres qui détiennent un CG (certificat général) soient effectivement admissibles à la pratique. Cette garantie était plus difficile à fournir auparavant, lorsque la date d'échéance du renouvellement était le 31 décembre, compte tenu que L'Ordre comptait approximativement 9 500 membres.
- **Mesures de prévention contre les réclamations d'assurance frauduleuses** : Pour que nous travaillions, en tant que profession, à réduire les réclamations d'assurance frauduleuses, les assureurs réclament de plus en plus de vérifications d'admissibilité à la pratique. La loi exige que les membres détiennent un certificat général (CG) pour travailler comme massothérapeutes en Ontario. Le changement de la date du renouvellement fait en sorte que les membres reçoivent une nouvelle carte d'identité confirmant leur inscription avant l'expiration de la période courante.
- **Intérêt des membres** : Une importante proportion des membres a demandé que l'échéance du renouvellement soit reportée à une autre date à l'automne, de manière à ce qu'elle ne coïncide pas avec la période des fêtes.
- **Intérêt du gouvernement** : L'Ordre est obligé de recueillir des données et d'émettre des rapports pour le compte du Ministère, qui exige en effet des rapports de données regroupées sur les pratiques cliniques des membres inscrits, or, ces données sont obtenues sur une base annuelle par le biais des formulaires de renouvellement. Le changement de la date de l'échéance pour le renouvellement simplifiera le cycle de collecte des données et de préparation des rapports et permettra à L'Ordre d'offrir au gouvernement de meilleures garanties qu'il a fourni les renseignements les plus précis possible sur ses membres, le plus tôt possible au début de l'année.

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a mis en ligne les Données statistiques de 2008 de la Base de données des professions de la santé. Si ce n'est déjà fait, vous devriez profiter de l'occasion pour consulter les statistiques publiées par le Ministère à partir des données soumises par toutes les professions de la santé. Les renseignements fournis par nos membres durant le processus de renouvellement annuel des inscriptions aide à dresser un tableau de la profession et facilite la planification des ressources humaines en santé pour les années à venir.

<http://www.professionssanteontario.ca/upload/en/whatishfo/hpd-report-sept-2010-fr.pdf>

Spécialiste de la pratique – Réponses aux principales questions relatives à la pratique

Le poste de conseiller/spécialiste de la pratique est une composante active de L'Ordre depuis un peu plus de quatre ans. Le rôle du conseiller à la pratique consiste à fournir des ressources pertinentes aux membres, par exemple, lois, normes d'exercice, politiques et énoncés de position, et de discuter des répercussions de certaines lignes de conduite.

On s'est aperçu que certaines questions ou certains points revenaient souvent chez les membres de la profession et parfois chez le public. Cet article passera en revue les six questions/inquiétudes les plus souvent adressés au spécialiste de la pratique afin que tous les membres tirent profit de l'information fournie.

Question n° 1

Que faire si un client affiche un comportement déplacé ou globalement inacceptable?

On ne s'attend aucunement à ce qu'un massothérapeute tolère ou accepte un comportement déplacé ou abusif de la part d'un client. Le lien thérapeutique repose en partie sur le respect mutuel entre le client et le massothérapeute. Si à un certain moment, ce respect disparaît, il faut prendre des mesures pour corriger la situation.

D'abord et avant tout, on considère que la pratique optimale consiste à discuter de la situation avec le client pour s'assurer qu'il comprend en quoi son comportement est inapproprié et qu'il ne sera pas toléré. Cela donne au massothérapeute une occasion d'essayer de rétablir les limites normales dans le cadre du lien thérapeutique. Si cette étape échoue et que le massothérapeute ne croit pas que le comportement déplacé va cesser ou si la situation a dégénéré, le massothérapeute peut envisager d'exclure officiellement le client de sa pratique.

L'Ordre s'est doté d'une norme d'exercice au sujet de l'exclusion d'un client : Norme 16 - Communication/Santé publique (Communication/Public Health Standard # 16). Cette norme d'exercice résume la marche à suivre nécessaire que doit observer un massothérapeute s'il se voit obligé d'exclure un client. On informe les massothérapeutes qu'ils peuvent se rendre coupables d'une faute professionnelle s'ils ne prennent pas les dispositions nécessaires pour assurer la continuité des soins requis lorsqu'ils excluent des clients de leur pratique. Pour consulter la norme d'exercice liée à l'exclusion d'un client, se rendre sur le site Web de L'Ordre, à l'adresse : <http://www.cmta.com/pdfs/CPH%2016.pdf>

Question n° 2

Quelles sont mes responsabilités en ce qui a trait à la signature d'un contrat avec mon employeur/ma clinique?

En général, les questions de nature contractuelle ou commerciale ne relèvent pas du mandat de L'Ordre. Toutefois, lorsqu'il étudie son contrat, le massothérapeute doit garder à l'esprit qu'il est assujéti à un certain nombre d'obligations légales et professionnelles. Lorsque vient le temps d'analyser un contrat ou une entente commerciale, on recommande aux massothérapeutes de revoir leurs obligations sur le plan légal et leur capacité de les harmoniser avec les exigences du milieu où ils s'appêtent à pratiquer, surtout dans les cas où ils pourraient être appelés à travailler pour/avec un établissement qui n'est pas la propriété d'un professionnel de la santé accrédité. Exemples d'obligation légale :

1. Aviser tous les clients dans l'éventualité d'un changement de pratique afin de ne pas les abandonner et de garantir la continuité des soins;

2. Se conformer à toutes les exigences en matière de tenue de dossiers (p. ex., dossiers comptables, dossier d'utilisation de l'équipement, copie de dossier remise au client à sa demande, etc.);
3. Se conformer à tous les règlements relatifs à la publicité;
4. Tenir adéquatement les dossiers des clients (abordé à la question numéro 3).

La Registered Massage Therapists' Association of Ontario (RMTAO) est une source d'information et peut fournir à ses membres des conseils au sujet des pratiques optimales lors de la conclusion d'un contrat ou d'une entente commerciale. En outre, on encourage les massothérapeutes à demander un avis légal auprès d'un avocat qui connaît la Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées et les autres lois ontariennes applicables au domaine de la santé pour s'assurer de ne négliger aucune des responsabilités légales qui leur incombent.

Sur le plan de la conduite de leurs affaires, les propriétaires d'entreprises ont souvent des exigences qui peuvent aller à l'encontre des dispositions de la Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées et de la Loi de 1991 sur les massothérapeutes. En tant que membre de L'Ordre, le massothérapeute est tenu de respecter la loi, peu importe les demandes qui pourraient lui être faites et qui constitueraient des entorses auxdites lois. Si un membre constate qu'une clause d'un contrat proposé entre en conflit avec certaines dispositions du règlement, on lui suggère de discuter de cette clause et de ses obligations avec le propriétaire de l'entreprise afin d'en arriver à un terrain d'entente mutuellement acceptable, et ce, en tenant compte des responsabilités et des besoins de chacune de deux parties.

Le point le plus important à formuler ici est qu'il est absolument essentiel d'établir un contrat avec la clinique/l'employeur avant d'accepter un poste. On encourage quiconque ne détient pas de contrat actuellement à en conclure un sans délai avec le propriétaire de l'établissement où il travaille. Les membres peuvent éviter de nombreuses situations extrêmement complexes s'ils ont la prévoyance de négocier un contrat en bonne et due forme dès le départ.

Question n° 3

Quelles sont mes responsabilités lorsque je quitte une pratique?

Lorsqu'un massothérapeute quitte une pratique, peu importe les circonstances, il a la responsabilité de communiquer avec tous ses clients pour les en aviser. Cela peut se faire en personne, par téléphone ou par lettre. Le but de cet avis est d'aider le client à assurer le transfert de ses soins vers un autre massothérapeute et, au besoin, de le conseiller sur la façon d'accéder à son dossier.

Dans l'éventualité où le propriétaire d'une entreprise ne permet pas au massothérapeute de communiquer directement avec les clients, le massothérapeute peut prendre les dispositions pour que quelqu'un de la clinique communique avec eux en son nom afin d'assurer la continuité de leurs soins. Les massothérapeutes doivent savoir que si aucune disposition n'est prise pour assurer la continuité des soins, cela peut être considéré comme un abandon du client et pourrait constituer une faute professionnelle.

Le massothérapeute a aussi la responsabilité de veiller à ce que tous les dossiers des clients soient tenus de façon appropriée, conformément aux exigences de la loi. La Section 11 (5), Partie III, Dossiers, du Règlement ontarien 544/94 amendé spécifie :

11. (5) « chaque dossier de client doit être conservé pendant au moins dix ans après :
 - (a) la dernière consultation du client; ou
 - (b) si le client avait moins de 18 ans au moment de sa dernière consultation, le jour où le client a eu ou allait avoir 18 ans. »

La conservation des dossiers des clients peut s'effectuer soit en en gardant possession personnellement – ce

qui inclurait de prendre avec soi les dossiers originaux si vous quittez la pratique – ou, dans les cas où la clinique garderait possession des dossiers, en s’assurant que le massothérapeute détienne une copie des dossiers originaux ou qu’il a un accès approprié aux dossiers pendant la durée prévue par la loi. Pour références futures, cette information est présentée dans la politique de L’Ordre intitulée « Record Retention » (Conservation des dossiers), que l’on peut consulter sur le site Web de L’Ordre, à l’adresse : <http://www.cmta.com/regulations/retent.htm>

Question n° 4

Champ d’activité – Comment savoir si quelque chose se situe à l’intérieur du champ d’activité?

Pour la sécurité du client et pour s’assurer de leurs compétences, les massothérapeutes doivent fonctionner à l’intérieur de leur champ d’activité et on s’attend à ce qu’ils utilisent leur bon sens professionnel au moment de décider des diverses modalités à appliquer. Le champ d’activité est une description de l’expertise et de la formation propres à la profession.

Le champ d’activité de la massothérapie est décrit à la Section 3 de la Loi de 1991 sur les massothérapeutes et on peut y accéder à partir du site Web de L’Ordre à l’adresse : <http://www.cmta.com/regulations/standard.htm>

Lors de l’élaboration d’un plan de traitement, il est entendu que si une modalité (non originalement enseignée dans le programme de massothérapie) est plus appropriée, le massothérapeute doit tenir compte de plusieurs facteurs avant de procéder.

Tout d’abord, vérifier si la modalité en question est effectivement le meilleur choix thérapeutique pour le client et pourquoi. Il n’est pas approprié d’utiliser une technique récemment acquise sur tous les clients, simplement parce qu’elle est fraîche à la mémoire du massothérapeute et que son application l’intéresse.

Ensuite, une fois que le massothérapeute est certain qu’il s’agit de la meilleure technique à utiliser et qu’elle est justifiée, il doit également s’assurer d’avoir reçu la formation adéquate pour l’appliquer de façon sûre et efficace. L’Ordre (à l’exception de l’acupuncture) laisse cette décision à la discrétion du massothérapeute.

En terminant, les massothérapeutes doivent vérifier si la nouvelle technique est propice à une évaluation des tissus mous et des articulations du corps, au traitement et à la prévention d’une dysfonction physique des tissus mous et des articulations, au développement, au maintien et à la réadaptation ou à l’amélioration du fonctionnement physique ou au soulagement de la douleur par le biais d’une manipulation. Si la réponse est oui, on peut conclure que cette nouvelle technique entre dans le champ d’activité du massothérapeute et que ce dernier peut l’appliquer après avoir reçu le consentement éclairé du client.

Question n° 5

Reçus et réclamations frauduleuses à l’assurance?

La soumission d’une facture ou de frais de services dont le membre sait qu’ils sont faux ou frauduleux est considérée comme une faute professionnelle. Par conséquent, le massothérapeute a la responsabilité de veiller à ce que tous les renseignements consignés sur le reçu remis pour les services prodigués reflète fidèlement la transaction conclue. Exemples de falsification de reçus :

1. Rédiger un reçu pour une autre personne que celle qui a effectivement reçu le traitement;
2. Utiliser les renseignements d’inscription d’un autre massothérapeute que celui qui a prodigué le traitement;
3. Rédiger des reçus pour deux traitements d’une demi-heure, alors qu’en fait, le traitement a duré une heure complète;
4. Incrire sur le reçu une date différente de celle où le traitement a été administré.

On recommande fortement à tous les membres de vérifier chaque reçu avant de le remettre au client, s'ils ne l'ont pas rédigé eux-mêmes (par exemple, dans certains cas une réceptionniste se charge habituellement de préparer les reçus). C'est pourquoi la politique de L'Ordre relativement aux reçus spécifie que tous les reçus doivent être signés par le massothérapeute qui prodigue le traitement.

Pour le massothérapeute, c'est la meilleure façon de vérifier si les renseignements sont exacts et c'est la pratique optimale pour empêcher l'utilisation frauduleuse des renseignements le concernant. Pour revoir la politique de L'Ordre relativement aux reçus, prière de se rendre sur le site Web de L'Ordre, à l'adresse : <http://www.cmta.com/regulations/receipt.htm>

Question n° 6

Que faire à propos des demandes de règlement pour soins de santé liés à l'assurance auto?

L'Ordre reçoit souvent des questions au sujet du système de demandes de règlement pour soins de santé liés à l'assurance automobile (DRSSAA); or, L'Ordre ne dispose pas de renseignements à ce sujet car il excède le cadre de son mandat. On peut trouver des renseignements auprès de la RMTAO, à l'adresse www.rmtao.com, ou par l'entremise de la Commission des services financiers de l'Ontario – plus spécifiquement, sur le site Web du système DRSSAA, à l'adresse <http://www.hcaiinfo.ca>. En fait, la RMTAO, en partenariat, avec le Bureau d'assurance du Canada, a présenté un webinaire à plusieurs occasions pour répondre aux questions les plus fréquentes à ce sujet. On encourage fortement les membres à se joindre à la RMTAO pour s'assurer de rester au courant des derniers développements en matière d'assurance.

Si vous avez d'autres questions, veuillez consulter la Section FAQ du site Web de L'Ordre, à l'adresse : <http://www.cmta.com/member/faqs.htm>.

Questions de CEP

1. Quelle norme d'exercice résume la procédure à suivre pour exclure un client?
2. Que doit penser à inclure un massothérapeute dans un contrat d'affaires?
3. Où puis-je obtenir de l'information sur la conservation des dossiers?
4. De quoi un massothérapeute doit-il tenir compte lorsqu'il veut incorporer une nouvelle technique dans un plan de traitement?
5. Que doit refléter le reçu pour soins de massothérapie?
6. Où puis-je me renseigner au sujet du système DRSSAA?

2010 OSCE & MCQ Exam results

École	Candidats ECOS Tentatives	Nbre total de candidats ECOS	ECOS 1re tentative	ECOS 2e tentative	ECOS 3e tentative	ECIS % réussites/ tentatives	ECOS % candidats ayant réussi	École	Candidats ECM Tentatives	Nbre total de candidats ECM	ECM 1re tentative	ECM 2e tentative	ECM 3e tentative	ECM % réussites/ tentatives	ECM % candidats ayant réussi	Admissibles
AL	37	34	29	3	0	94	86	AL	40	34	29	4	1	100	85	32
CB	13	10	6	2	0	80	62	CB	17	14	9	1	0	71	59	8
CCHST	41	38	33	0	0	87	80	CCHST	45	41	29	3	1	80	73	26
CCNY	66	58	48	7	0	95	83	CCNY	57	57	56	0	0	98	98	53
CE	30	29	28	0	0	97	93	CE	32	32	31	0	1	100	100	28
COBK	79	71	57	5	0	87	78	COBK	73	73	70	1	1	99	99	60
DL	49	33	18	10	1	88	59	DL	33	31	27	2	2	100	94	28
EBCH	26	24	19	1	0	83	77	EBCH	27	26	24	1	0	96	93	20
EBCM	26	23	17	2	0	83	73	EBCM	26	22	17	4	0	95	81	15
EBCN	18	13	6	1	0	54	39	EBCN	13	12	8	0	0	67	62	6
EBCO	33	32	27	1	0	88	85	EBCO	34	31	26	4	0	97	88	28
EBCT	23	22	17	0	0	77	74	EBCT	23	21	16	2	3	100	91	15
EBCTB	6	4	2	2	0	100	67	EBCTB	5	5	4	0	0	80	80	4
EBCW	5	5	3	0	0	60	60	EBCW	4	4	4	0	0	100	100	3
ECBB	11	11	7	0	0	64	64	ECBB	8	8	8	0	0	100	100	7
EL	22	18	12	2	0	78	64	EL	16	16	15	0	0	94	94	14
ELE	9	9	5	0	0	56	56	ELE	10	7	3	2	0	71	50	5
FL	42	39	35	3	0	97	90	FL	48	42	36	4	2	100	88	36
GEO	46	41	25	3	0	68	61	GEO	44	38	28	4	3	92	80	27
IA	20	19	18	1	0	100	95	IA	22	21	19	2	0	100	95	19
ICAT	14	11	4	1	0	45	36	ICAT	13	11	9	1	0	91	77	5
KC	48	42	36	5	0	98	85	KC	46	42	37	3	0	95	87	37
LC	15	14	12	1	0	93	87	LC	14	14	13	0	0	93	93	13
MXK	15	13	9	1	0	77	67	MXK	12	12	12	0	0	100	100	10
MXL	24	22	14	1	0	68	62	MXL	21	21	19	0	1	95	95	13
MXS	13	11	6	2	0	73	62	MXS	11	10	8	2	0	100	91	8
MXT	20	19	12	0	0	63	60	MXT	15	15	13	1	0	93	93	12
NAT	4	4	1	0	0	25	25	NAT	3	2	1	0	0	50	33	0
OCHT	40	40	34	0	0	85	85	OCHT	39	38	36	1	0	97	95	33
PRO	3	3	3	0	0	100	100	PRO	4	4	2	0	0	50	50	1
RCC	14	13	10	0	0	77	71	RCC	13	12	8	1	0	75	69	7
RISM	55	50	42	5	0	94	85	RISM	57	56	54	2	0	100	98	47
SC	113	108	98	4	0	94	90	SC	109	107	105	2	0	100	98	99
TRI	8	8	5	0	0	62	62	TRI	11	10	3	2	0	50	45	3
TRIB	36	35	31	0	0	89	86	TRIB	49	40	25	7	3	88	71	28
TRIK	13	13	7	0	0	54	54	TRIK	12	12	9	1	0	83	83	7
TRIP	0	0	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	TRIP	1	1	1	0	0	100	100	1
WS	161	134	85	12	3	75	62	WS	163	151	121	12	6	92	85	94
WVC	32	26	12	1	1	54	44	WVC	33	28	18	3	0	75	64	14

*Le « Nbre de candidats ECOS » et le « Nbre de candidats ECM » incluent tous les candidats de chaque école qui ont participé à l'examen en 2010 et ne se limitent pas aux diplômés de 2010.

Légende :

AL : Collège Algonquin
 CB : Collège Boréal
 CCHST : Canadian College of Health Science & Technology
 CCNY : Canadian College of Massage & Hydrotherapy – North York
 CE : Collège Centennial
 COBK : Canadian College of Massage & Hydrotherapy (CCMH) - Cambridge
 CT : Canadian Therapeutic College
 DL : Institut D'Arcy Lane
 EBCH : Everest College of Business – Hamilton
 EBCM : Everest College of Business – Mississauga
 EBCN : Everest College of Business – Newmarket
 EBCO : Everest College of Business - Ottawa
 EBCT : Everest College of Business – Yonge
 EBCTB : Everest College of Business – Thunder Bay
 EBCW : Everest College of Business – Windsor
 ECBB : Everest College of Business – Barrie

EL : Collège Elmcree
 ELE : Elegance School of Esthetics
 FL : Collège Sir Sandford Fleming
 GEO : Collège Georgian
 IA : International Academy of Massage
 ICAT : Institute of Complementary & Alternative Therapies
 KC : Collège Kikkawa
 LC : Collège Lambton
 MXK : Medix School – Kitchener
 MXL : Medix School – London
 MXS : Medix School – Scarborough
 MCT : Medix School - Toronto
 NAT : Institut national
 OCHT : Ontario College of Health & Technology
 PRO : Protégé School
 RCC : Royal Canadian College of Massage Therapy
 RISM : Royal Institute of Science & Management
 SC : Sutherland Chan
 TRI : Collège Trillium - Oshawa
 TRIB : Collège Trillium - Burlington
 TRIK : Collège Trillium - Kingston
 TRIP : Collège Trillium - Peterborough
 WS : Wellsprings College of MT and Esthetics
 WVC : Collège Westervelt

District 9 - Avis d'élection au Conseil

Conformément au Règlement administratif 2, « L'élection des membres du Conseil », Lesley Hargreaves, MTA, du district 9, a été élue au Conseil par acclamation. Le mandat du membre élu au Conseil est de trois ans à partir de la première réunion régulière du Conseil suivant son élection et se termine avant le début de la première réunion régulière du Conseil suivant l'élection de son successeur.

Projet d'examen des politiques

L'un des objectifs du Plan stratégique de L'Ordre est de mettre au point des politiques fondées sur des principes. À cette fin, L'Ordre a entrepris un projet visant l'évaluation par rapport à un cadre de tous ses politiques, déclarations, bulletins et directives afin d'en identifier les lacunes. Les documents existants seront ensuite réécrits sur la base d'un modèle qui, nous l'espérons, garantira une clarté et une facilité de mise en œuvre plus grandes pour nos membres. Veuillez surveiller la section des nouvelles (News) du site pour plus d'information sur ce projet.

Calendrier des réunions du Conseil en 2011

Lundi 16 mai 2011 - Réunion du Conseil et AGA

Lundi 29 août 2011 - Réunion du Conseil

Lundi 28 novembre 2011 - Réunion du Conseil

Les coordonnées des membres sont importantes

Il est important que les membres fournissent à L'Ordre leurs coordonnées à jour. En vertu de la Loi sur les massothérapeutes, tous les membres doivent fournir à L'Ordre l'adresse de leur lieu de résidence principal, c'est-à-dire, leur adresse domiciliaire personnelle, et non celle d'un proche ou d'un ami où ils ne résident pas.

Les membres détenteurs d'un certificat général doivent aussi fournir l'adresse de leur principal lieu de pratique et de tout autre lieu additionnel où ils exercent. De même, les membres doivent fournir l'adresse où ils souhaitent recevoir la correspondance de L'Ordre et ils doivent aviser ce dernier dans les 14 jours de tout changement de nom, de lieu de pratique, de numéro de téléphone d'affaires ou de résidence principale, y compris une copie originale de la preuve du changement de nom par écrit.

Si un membre ne fournit pas ses coordonnées à jour au moment du renouvellement de l'inscription, L'Ordre peut utiliser les derniers renseignements qu'il a fournis (en vertu du Règlement de l'Ontario 864/93). Il en résulte que L'Ordre n'est pas tenu de retourner au membre la documentation qui lui revient parce que l'adresse du membre n'est pas à jour. De même, le fait de ne pas fournir des coordonnées exactes peut être considéré comme une faute professionnelle :

« Ne pas prendre les mesures raisonnables pour s'assurer que l'information fournie à L'Ordre par le membre ou

en son nom est exacte. » (Selon le Code, Section 26. 2).

COMMENT METTRE À JOUR VOS COORDONNÉES :

Les membres peuvent se rendre en ligne pour mettre à jour leurs coordonnées, à l'adresse :

- www.cmtto.com et en cliquant sur « Login Now » (« Se connecter maintenant »)
- À cette étape, si vous avez oublié votre mot de passe à cinq (5) caractères, cliquez sur « Can't Remember Login or Password » (« ID ou mot de passe oubliés ») et votre ID ou mot de passe vous sera envoyé par courriel à l'adresse que nous avons en dossier pour vous.
- Si votre courriel a changé, veuillez envoyer un courriel à l'adresse registrationservices@cmtto.com et nous informer de votre nouvelle adresse de courriel.
- En vous assurant que votre adresse de courriel est à jour, vous faites en sorte de recevoir les rappels et avis importants de L'Ordre tout au long de l'année.

FAITS SAILLANTS DE LA RÉUNION DU CONSEIL

Le 6 décembre 2010

Le Conseil a tenu sa réunion trimestrielle régulière le 6 décembre 2010.

États financiers du 3e trimestre

Le Conseil a passé en revue les états financiers du troisième trimestre. La variation par rapport au budget est minime et L'Ordre demeure en bonne situation financière.

Recherche sur les communications

Dans le cadre de son plan stratégique, L'Ordre a retenu les services de la firme Ipsos-Reid pour mener un sondage auprès de ses membres et du public au sujet des communications de L'Ordre, plus tôt au cours de 2010. Le but global de la recherche était de fournir à L'Ordre des données pour l'aider à orienter sa philosophie en matière de communications, son plan de communication des prochaines années et la reconfiguration à venir de son site Web. Sa philosophie tiendra aussi compte des recommandations du Conseil consultatif sur la réglementation des professions de la santé (CCRPS) de 2009 pour que le public et la profession comprennent mieux le rôle de L'Ordre.

Plan stratégique de la profession

W. Peter Roach, MTA, président, a mis le Conseil au courant des activités récentes de l'Équipe de direction des massothérapeutes, qui est responsable de voir à l'application du plan stratégique de la profession. L'équipe continue de travailler à la réalisation de tous les projets dans ce dossier.

Plan stratégique de L'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario – Rapport sur le Tableau de bord prospectif du 3e trimestre

Les résultats du troisième trimestre pour le Plan stratégique de L'Ordre ont fait l'objet d'un rapport présenté au Conseil. Aucun point n'a semblé litigieux. L'Ordre continue de travailler à l'atteinte de ses divers objectifs et buts.

Autres points

W. Peter Roach a remercié Marion Drewes, membre du Conseil pour le District 1, pour le rôle qu'elle a joué au sein du Conseil au cours des trois dernières années et lui a souhaité bonne chance dans ses projets futurs.

Le 31 janvier 2011

Le Conseil s'est brièvement réuni le 31 janvier 2011 afin d'élire le Comité exécutif et de nommer les membres du Conseil aux différents comités.

Élection du Comité exécutif 2011

Le Conseil a élu le Comité exécutif pour 2011. Le Comité exécutif se compose comme suit :

Rick Overeem, MTA, président

David Janveau, MTA, vice-président

Robert Pletsch, représentant du public, membre du Comité exécutif

Comités pour 2011

Le Conseil a affecté ses membres aux divers comités de L'Ordre. Pour une liste complète des nominations, veuillez cliquer sur ce lien :

<http://www.cmta.com/about/commit.htm>

Le 1er février 2011

Le Conseil s'est réuni le 1er février 2011 et a discuté des points suivants :

Plan stratégique de L'Ordre – Projet de politiques fondées sur des principes

L'un des objectifs du Plan stratégique de L'Ordre est de mettre au point des politiques fondées sur des principes applicables à la prestation de soins aux clients dans l'intérêt du public.

Ce projet se répartit en quatre phases et les phases 1 et 2 sont actuellement en cours.

Phase 1 Développement d'un cadre

Phase 2 Évaluation de la politique en rapport avec le cadre

Phase 3 Création d'un processus formel d'élaboration et de consultation relatif aux politiques, comprenant une convention d'appellation et un modèle d'ébauche de leur version finale « publique »

Phase 4 Reformulation des politiques existantes et création de lignes directrices connexes, au besoin

Sondage sur la rémunération

Une firme d'experts-conseils externe a été embauchée pour revoir et baliser l'échelle des salaires de L'Ordre par rapport au marché. L'analyse a montré que la rémunération versée par L'Ordre concorde avec ce que paie le marché pour des postes comparables.

Plan de travail

Le Comité exécutif et la registraire intérimaire ont présenté ensemble le Plan de travail 2011 au Conseil. Ce plan inclut tous les projets et activités ayant trait au Plan stratégique et à l'administration de la LPSR qui seront entrepris cette année. Le budget 2011 se fondera sur le plan de travail lorsqu'il aura été approuvé.

Amendements au règlement relatif à la publicité

Le règlement relatif à la publicité a été scellé en mars 2010. Au moment où l'on tentait de faire adopter l'ébauche finale, une question a été soulevée par le gouvernement et le règlement a dû être réouvert. On a recommandé des amendements et le texte amendé a été distribué aux membres en mars pour la consultation requise de 60 jours.

Processus d'évaluation annuelle de la registraire

Un processus d'évaluation formel du rendement a été passé en revue en détail pour le poste de registraire et le Conseil a formulé ses recommandations de changements/correctifs à apporter.

La prochaine réunion du Conseil est prévue pour le 28 mars 2011. On y approuvera le budget.

Le 28 mars 2011

Le Conseil s'est brièvement réuni le 28 mars 2011 afin d'approuver le budget pour 2011.

Le vérificateur de L'Ordre y était et a offert un atelier de formation au Conseil au sujet de l'interprétation des états financiers.

La registraire intérimaire a présenté au Conseil le budget proposé, fondé sur le Plan de travail 2011 qui avait été préalablement approuvé. Le Conseil a approuvé le budget pour 2011.

Le Conseil a aussi abordé certaines questions qui ont été soulevées quant à l'utilisation d'un élément visuel commun par les membres du consortium de planification stratégique de la profession. On s'inquiète réellement du risque que le public se méprenne sur l'identité de l'organisation d'où émanent les messages. Le Conseil a aussi discuté du modèle décisionnel pour l'équipe de direction du Plan stratégique de la profession (ou RMTMT, pour Registered Massage Therapist Management Team). Le Conseil a recommandé que l'on soumette ces points à la prochaine réunion de la RMTMT.

La prochaine réunion du Conseil et l'Assemblée générale annuelle auront lieu le 16 mai 2011.

Cours en ligne de L'Ordre

Cours sur la tenue des dossiers

Ce cours vous explique comment intégrer à votre pratique les dispositions de la loi et les normes d'exercice relativement à la tenue des dossiers. Vous apprendrez comment documenter efficacement vos dossiers pour mieux vous conformer à vos obligations légales, tout en tenant compte des principes professionnels qui s'appliquent à leur tenue.

Le cours est d'une durée totale de huit semaines. Les objectifs d'apprentissage sont les suivants :

- Tenir et mettre à jour avec exactitude les dossiers des clients
- Appliquer les principes professionnels à leur tenue
- Concevoir des documents qui soient conformes aux lois qui s'appliquent à toute pratique de massothérapie
- Appliquer les lois ontariennes en matière de tenue de dossiers à la pratique de la massothérapie

Voici les dates où les cours seront donnés en 2011 :

- Du 24 janvier au 20 mars
- Du 21 mars au 15 mai
- Du 30 mai au 24 juillet
- Du 11 juillet au 4 septembre
- Du 26 septembre au 20 novembre
- Du 21 novembre au 15 janvier 2012

Les frais pour ce cours s'élèvent à 225 \$. Pour s'inscrire, prière de s'adresser à Amy Beggs, spécialiste de la pratique, Pratique professionnelle, à l'adresse amy.beggs@cmtto.com.

Atelier en ligne sur les normes et le règlement

Ce cours donne une vue d'ensemble de L'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario, des normes d'exercice et des règlements auxquels sont assujettis les massothérapeutes accrédités. Il est conçu pour vous aider à comprendre la loi, les règlements, les politiques et les procédures qui régissent la pratique de la massothérapie en Ontario.

Il est important pour la sécurité du public et pour le développement de la profession que chaque massothérapeute en Ontario ait une connaissance suffisante des aspects légaux de la profession.

Le cours s'adresse aux :

- membres de L'Ordre qui souhaitent une actualisation afin de revenir à la pratique
- membres de L'Ordre qui souhaitent poursuivre leur développement professionnel
- candidats à l'examen qui souhaitent revoir ou approfondir leurs connaissances
- candidats d'autres juridictions qui souhaitent obtenir l'accréditation ontarienne
- membres à qui L'Ordre a recommandé de suivre le cours.

Les participants prennent connaissance de la documentation qui a été préparée et se rencontrent en ligne pour des discussions de groupe sur la matière étudiée. Ils doivent aussi effectuer chaque semaine divers travaux pratiques sur la matière de la semaine, ce qui inclut des questionnaires et des scénarios de cas qu'on leur soumet pour qu'ils vérifient si les thérapeutes qu'on y présente ont posé les bons gestes professionnels, et sinon, ce qu'ils auraient dû faire à la place. Le cours est offert entièrement en ligne et s'échelonne en tout sur quatre semaines. Il est subdivisé en modules hebdomadaires et chaque semaine, les participants ont des travaux dont ils doivent s'acquitter durant la semaine (le programme est accessible 24 heures sur 24, sept jours sur sept; les participants peuvent s'y connecter à toute heure). On prévoit qu'ils devront y consacrer jusqu'à quatre heures/semaine pour effectuer toutes les lectures et les travaux demandés. Ils doivent obtenir une note d'au moins 70 % dans tous leurs travaux pour réussir le cours.

Vous trouverez ci-dessous les dates des cours pour 2011 :

- Du 14 février au 17 avril
- Du 14 mars au 15 mai
- Du 18 avril au 15 mai
- Du 15 mai au 12 juin
- Du 18 juillet au 14 août

- Du 19 septembre au 16 octobre
- Du 17 octobre au 13 novembre
- Du 14 novembre au 11 décembre

Les frais pour ce cours sont de 225 \$. Pour s'inscrire, prière de télécharger le formulaire de demande de cours électronique sur les normes et règlements (Standards and Regulations e-course Application Form), à la section des téléchargements (Download) de notre site Web. Si vous avez des questions au sujet du processus d'inscription, veuillez communiquer avec registrationservices@cmta.com.

Membres du Conseil en 2011

Comité exécutif

Rick Overeem – Président
David Janveau - Vice-président
Robert Pletsch - Membre exécutif

Membres du conseil

Nancy Engstrom, MTA
Romilla Gupta
Lesley Hargreaves, MTA
David Janveau, MTA
James Lee
Hedy Miszuk
Alois Nikodym, MTA
Rick Overeem, MTA
Robert Pletsch
Karen Redgers, MTA
Chris Semenuk, MTA
Karen Sosnowski, MTA
Darren Stevens, MTA
Lloyd White

In memoriam

L'Ordre offre ses condoléances à la famille, aux amis et collègues des membres de L'Ordre récemment décédés (au 8 avril 2011) :

Aranka De Szegheo
Shawn Reid
Jennifer Moraes
Robert Belardi

Biographies des nouveaux membres du Conseil

Lesley Hargreaves, MTA, membre professionnelle, District 9

Lesley Hargreaves (Lay) est massothérapeute depuis 2006. Elle exerce à la Toronto Pain and Headache Clinic et elle offre des massages assis dans les bureaux du centre-ville de Toronto. Sur le plan professionnel, elle s'intéresse aux massages pré- et post-natals, aux massages chez des victimes d'accidents de la route et à la prise en charge de la douleur chronique. Lorsqu'elle ne travaille pas, elle aime s'adonner au camping, au bricolage et à la découverte des spécialités locales avec son épouse. Lesley a acquis une expérience en tant que membre d'un CA auprès du Conseil d'administration de Out and Out, la plus grande organisation récréative torontoise à l'intention des lesbiennes, des gais, des bisexuels et des transgenres. Lesley a hâte d'entamer son mandat au sein du Conseil et de découvrir sur quel plan elle peut être le plus utile.

Chris Semenuk, MTA, membre professionnel, District 6

C'est après avoir personnellement bénéficié d'un traitement, lors d'une blessure qu'il avait subie durant une course dans le cadre d'un Championnat ontarien, que Chris a décidé de s'inscrire à l'école de massothérapie D'Arcy Lane. C'était en janvier 1999 et il participait à un événement d'athlétisme de calibre international. À cette occasion, un massothérapeute accrédité l'avait traité pour un « énorme nœud » qui maintenait son pied pointé vers le bas. Le traitement a agi et 45 minutes plus tard, Chris remportait la médaille d'or de sa discipline.

Après l'obtention de son diplôme en l'an 2000, Chris a orienté sa carrière vers la massothérapie clinique et sportive. Il a aussi commencé à faire du bénévolat auprès de l'Université Western Ontario et il est actuellement chef massothérapeute pour les Mustangs, équipe d'athlétisme et de cross-country de l'Université Western Ontario.

Depuis 2001, Chris travaille avec D'Arcy Lane à diverses tâches professorales. Il a débuté comme superviseur externe, puis superviseur des cliniques et il enseigne actuellement les cours d'anatomie et de professionnalisme et éthique.

En tant que membre du Conseil, Chris s'intéresse à stimuler la confiance du public à l'endroit de la massothérapie en tant que profession.

Karen Sosnowski, MTA, membre professionnelle, District 1

Karen est massothérapeute depuis 15 ans et elle exploite une pratique indépendante au Confederation College Fitness Centre de Thunder Bay. Karen a également été très active auprès de la section locale de l'Association des massothérapeutes accrédités de l'Ontario pendant de nombreuses années, elle a renseigné le public sur la massothérapie et en a fait la promotion en tant que traitement sûr et efficace.

Karen détient un diplôme en administration des affaires de l'Université Lakehead et, avant de devenir massothérapeute, elle était conseillère auprès des entreprises pour une société d'aide au développement des affaires, ainsi que membre du Northwestern Ontario Economic Development Board. Karen a aussi fait partie d'un comité consultatif pour l'Association internationale des étudiants en sciences économiques et commerciales (AIÉSÉC).

Karen aime pratiquer les activités de plein air qu'offre le Nord-Ouest ontarien, par exemple le ski de fond, la randonnée pédestre et le canotage.

Révocations en 2010

Andy Alevras
Michal Antosiewicz
Michelle Axbey
Leslie Bader
Wesley Bagshaw
MacKenzie K. C. Barnes
Deborah Bell
Cheryl-Lynn Anne Bester
Sharylin Boshaw
Monique Tracy Boudreau
Anna Marie Bougie
Lee Ann Bousfield
Linda M. Breaton-Hutchison
Bridget Burke
Lisa Michelle Burton
Darrelle Ann Butler
Heather Mae Cagulada
Stephen Pearce Canning
Julie Anne Carroll
Tara Chapman
Kroesusna Chiem
Sophie Chouinard
Janine M. Clancy
Jennifer Coghlan
Alexis Conway
Tripp Cook
Dianne Couves
James Frederick Trevor Coy
Jennifer Deanne Cumby
Nadine Currie
Michelle Czumaczenko
Catherine M. de Cocq
Holly Dixon
Allison Lynn Dorsett
Katherine S. Driemeyer
Greg Duclos
Brian Eason
William J. Eddy
Stephen F. Eichenberger
Jason Michael Fannin
Amanda Feltham
Kathryn Fillion
Helen E. Foulds
Philippe Fourage
Richard Francis
Maren Fraser
Jennifer Anne Frost
Dayna Furukawa
Nedeljka Galin
Annette Giannini
Diane Griffett
Jillian Kristine Guard
Carrie Ann Hamel
Kevin Harynyuk-Yost
Russell Hazard

Lauren Hickman
Caroline Hinds
Trudy A. Hladun
Diane L. Hoard
Gary Hudson
Ky Jablonowski
Melissa Ann Janson
Stewart Katz
Zachary Alan Kearns
Meghan Eileen Kenney
Hong (Helen) Kim
Martina Kindler
Pamela King
David Kitzmann
Jason C. B. Lescak
Omer Lifshitz
Wendy L. Lishman
Dawn M. Little
Kenneth Lovegrove
Nancy Lozada
Nora Lucas
Barbara Lukac
Tara Karina Lundberg
Lori MacInnis
Ara B. Mamourian
David Manias
Brenda Mascarin
Nicolas Massicotte
Scott Derek McQueen
Lynette Miller
Patricia Moss
Thea S. Motolanez
Jeanette Lynn Motycka
David Murphy
Richard Sashman Murray
Christine Naciuk
Eric W. Neil
Lindsay A. Noble
Sharon Marlene Oldale-Auld
Keiko Omori
Grant Osborne
Leah Parker
Amber Perron
Christyna M. Podwysocki
Christopher Pope
Lorna Jean Powell
Steve Powell
Emilee Rector
Magdalena I. Regdos
Katherine Reiber
Michael Reinhardt
Estelle Renzi
Iliana Rigakos
Samantha Riley
Nicholas J. Rintche
Stacey L. Ritchie
Jessica Rizzi

Louise Rochefort
Kathryn Ross
Laura Ruptash
Adriana Sabau
Nadine Singh
Victoria Snih
Natverlal J. Solanki
Leah Spilchen
Lise St. Hilaire
Trent E. Stenton
Fayez H. Surani
Mohsen Talani
Candice Tasker
Glen M. Timms
Kara Topper
Cheryl L. Toulouse
Soula Soula Triantafillos Triantafillos
Heidi Uttri-Maurer
Chad Collin Van Der Muren
Roberta Vasiljevic
Jennifer Helene Vilandre
Jennifer Lea Walker
Christopher M. Wall
David James Way
Brent Whiteley
Daniel T. F. Williams
Leslie Louise Wittick
Noreen M. Yetman
Bartosz Zawada

Révocations au 8 avril 2011. Pour de l'information à jour, veuillez consulter le registre public de L'Ordre sur son site Web.

Suspensions en 2010

Sibylle W. Aalders
Christopher J. Alger
Stacy Lianne Amacher
Joel Baker
Jordan Bell
Paul Bergeron
Darrell Allen Bigelow
Susan K. Black
Fiona Boldt
Michael John Brake
Stephen L. Brandt
Olga L. Brinkman
Allison May Briscoe-Montgomery
Valerie Jean Brooks
Caroline Brown
Alison Burnham
Kimberly Burnham
Daniel Brad Carney Kilian
Dianne Carroll

Emma Jane Chadwick
Kunal Roy Chatterjee
Lisa S. L. Chong
Shirley T. Conoley
Eric Edward Cove
Cathy Cremasco
Cristina Cristofaro
Drew Currie
Adrian Das
Kelcy DePooter
Paula Rhea Desjardins
Catherine Melissa Dickenson
Nikola Dimov
Kimberly I. Donnelly
Lisa Dianne Downey
Angela Christine Downing
Dave Duesling
Becky Duggan
Tracy Duggan
Holly Esnard
Sydney Marie Evershed
Michelle Farrar
Jacqueline Fowler
Stephanie Gearing
Laurie Gibbs
Jocelyn Renee Golab
Douglas John Goldie
Jennifer Gould
Jeremy George Graham
Josh Greenberg
Danielle Halliday
Sherry Hallson
Kristie Harris
Sophie Hébert
Lisa D. Henderson
Kelly M Hill
Carolyn Hore
Christine L. Horton
Christian A. Howald
Oliver Ilic
Mariette Madeleine Janisse
Ralf Joneikies
Sheila Wanetta Jones
Joanne Kaj
Fiona Kerr
Nam Woo Kim
Keith Knight
Sophia Kotsis
Darrin Krizel
Natassja M. Krusk
Kostas Kyriopoulos
Joseph James L'Ecuyer
Rachelle Lauzon
Paul William Lembke
Denise Leonard
Patricia Levo
Kenlyn C. Lewis

Ashley MacCormack
Joelle Marie Malcolm
Luz Del Alba Marquez
Michelle Lorraine McCormick
Naomi Joy Medema
Lyle J. Menzies
Beverly A. Mercer
Ashly Metcalf
Madeline Mary Migwans
Mitch Mihichuk
Teresa Mills
Sandi Milton
Cheryl V. Mitchell
Kerry Marie Molyneaux
Paula-Jane Moore
Martha Muncie
Alana Grace Nahdee
Richelle Nantais
Deborah M. Nason
Christine L.E. Neale
Sasha Elizabeth Nolan
Colleen O'Hare
Anne-Marie E O'Neil
Misty L. Oakley
Gordon Odegaard
Sherry Op de Weegh
Nicole Julie, Jeannine Ouellet
Shannon Elizabeth Pascoe
Grace Elaine Paterson
Tiffany Phillips
Steve Robert Plantinga
Sara Poirier
Heather Policelli
Jennifer Porter
Jill Potter
Melanie E. Purres
Anique M. Randle
Brenda Ann Reekie
Mark Douglas Reimer
Kaitlin Elizabeth Restall
Csilla A. Rethi
Patricia R. Rhodes
Mireille Irene Robert
Tamarah Roberts
Marcia Ingrid Rodney
Jeanette Rosario
Gera J. Roth
Mary Arlyn Rubel
Mario Antonio Russo
Jessica Ann Rutherford
Wendy Margaret Schardt
Barbara Semenick
Christine Dawn Shea
Amy J Shepley
Kay Simms
Sharleen Ann Skakle
John Skobris

Susan Martha Slater
Melody Ann Southgate
Jake Spencer
Kelly Jane Sprague
Gregory J. Stamp
Rocco Starnino
Tamara A. Stokoe-Said
Birgit Stoll
Daniel T. Tardy
Brigitte Thibeault
Sandra G. Thompson
Heather Lynn Todd
Amanda Joanne Trenholme
Krista Yvonne Tuck
Virginia Turman
Michelle Vanderheyden
Dawn Ann Vasey
Kendra Vergeer
Arden O. Villanueva
Kimberly Wagener
James Walker
Sarah Nicole Walsh
Leana Warren
Tanya L. Willar
Robin Leigh Williams
Samantha Foster Wood
Joseph K. Zonys

Révocations au 8 avril 2011. Pour de l'information à jour, veuillez consulter le registre public de L'Ordre sur son site Web.

L'Ordre tient à remercier les membres suivants, qui ont pris leur retraite de L'Ordre en 2010

Cheryl Diane Proctor
Ronald Weston
Ingrid Hannelore Anna Ruhrmann
Michael Hoyland-Young
Louise T. Hasenpflug
Tracy Lee Jackson
Maia Rose Caron
Wendy Jayne Turnbull
Susan Mills
Anita M. Vader
Chipochemeso R. Shambare
Kenneth W. Schenk
Ute G. Gravel
C. Anne Chu
April Dolan
Stephanie Mills
Susan M. Mueller
Konrad Marek Krol

Nancy Mary C. Chant
Claude Lainesse
Kristine H. Leivonen
Teresa M. Martin
Jane Hilary Rutter
Gary William Tabor
Joanne M. Cowbrough
Dawn J. Basacchi
Susanne Pretty
Nadia Tonizzo
Daniel Landriault
Krzysztof Lewandowski
Ramona Girdauskas
Milton Bingham
Elizabeth Steinebach
Cristina M. Gauthier
Deone Hamilton
Isack Klassen
Liza Dion
Jacinda E. L. Wallace
Dan Mairovitz
Angel Laverdiere
Denise McGregor
Heather Cooper
Rene Michel Dupuis
Christine M. Armata
Glenn Martin
Jackie Schindler
Martha Hunter
Leila Wills
Sandra Leitch
Barbara Maj
Lianne M.C. Guillemette
Karim S. McDaniels
Diana E. Foster
Rachel Doucette
Angie Singer
Catherine E. MacDonald
Krista Nestor
Mary-Kate Woodcroft
Noreen Connor Douglas
Wendy Dawn Whiteside
Lisa Renee Clark
Sandra K. Serwatuk
Janusz Zaniewski
Ren J. Dorman
Elise Hunsberger
Shahnaaz Dhalla
Elana Anne Robson
Nick R. A. Knupfer
Pierre L. Perron
Scott Gordon Andrew
Mihai Ene
Russell Teruo Yoshida
Malgorzata Cano
Mamie (Shuk Man) Lo
Carol Anne Fairman

Janet B. Saunders
Kristine Hoszka
Ingrid Watermann
Colleen Deanna Pilcher
Jennifer S. Kerkow
David B. Holmes
Debra Lee Barrett
Heather Anne Munro
Michelle Natalie Theriault
Jackie EM. Fice
Kimberly Ann Harris
Kimberley Patricia Cole
Erin Rebecca Deakin
Elena Dimitrov
Shannon M. Aarssen
Allyson Marie Marcolini
Lorelei Brianne Kenny
Nicole Carrière-Polifroni
Amy Peterson
Shawna Rae Knox
Tiiu Reinau Jessel
Veronica Lynn Lawson
Jasmin Hrsinjak
Bobbi Boudreau
Charyl Lynette Denomy
Christy Anne Loates
Gillian N. Toriumi
Wende L. Donaldson
Karen Joanne Bender
Jennifer Laughlin
Beth Marie Domianczuk
Wendy Budgell
Claire Margaret MacPherson
Julia Kargus
Daniel F.P. Toye
Angela Bruder
Marc Carriere
Tanya Chew
Krista Scheiding
Antonio Muccillo
Joleen Dompierre
Maggie McAdorey
Bradley Muddle
Terallynn Nicole Shale
Sarah Anne Croxall
Wayne Dan England
Lelia V. Hutton
Lisa J. David
Robin J. Flanigan
Laura M. J. Kramer
Kerry J. Smith
Melanie Whiting
Sally Twiddy
Tyler MJ Agnew
Terri-Lee Young
Johanne Gabrielle Moreau
Cindy Filler

Philip Holm
Nathalie Grand-Maitre
Kirstin Bucknall
Tina L. Shrigley
Jennifer Geboers
Holly Mary Ann Haentjens
Elizabeth Anne Marie Esposito
Amanda J. Butler
Melissa E. Tucker
Andrew Pelletier
Paul Sutherland
Sylvie Gilbert
Zackary Ploughman
Jaclyn Fulmer
Suzette Pleau
Tina Giotsalitis
Sylvie Dumas
Benoit Ménard Menard
Geoff Passfield
Brandee Lee McInnis
Jocelyn Gelms
Bryan Serpa
Leia Melissa Spencer
Nancy Pereira
Heather Balardo
Gael Andrea Bishop
Gareth James William Savage
Jacqueline Chambers
Frances Varelas
Kristalyn Uddenberg
Rachel Dana Westerhuis
Terri Lyn Galida
Germaine Francoise St. Louis
Catherine Ward
Delan Leigh Vandenberg
Jennifer Rachel Addy
James Cody Goodlet
Tiffany Dawn Marks
Carrie Lynn Slaats
Amie Christine Van Lieshout
Jennifer Poropat
David Bentley Neeb
Roy Henry Lim
Rebecca Williams
Katherine J. Ryder
Trina Carter
Jessica Rose
Anne Nguyen
Sarah Elizabeth Potter
Leigh Jonah
Andrea P.M Charlwood
Brianna Esch
Nina S. Watai
Cecibel Karina Samaniego
Karen Louise Lines
Matthew R. Moore
Lonni Joy Margaret Farmer

L'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario vise l'excellence, qu'il s'agisse d'assurer la protection du public, de desservir ses membres ou de promouvoir les standards les plus élevés de qualité, de sécurité et d'éthique dans la pratique de la massothérapie.

Ont contribué à ce numéro :

Rick Overeem, MTA, président

Corinne Flitton, BEPS, MTA, registraire (intérimaire), Politiques et pratique professionnelle

Penny Connors, BA, BAS, CHRM, CRM, directrice, Services aux membres et d'inscription

Shona Hunter, BA, directrice, Pratique professionnelle

Pauline Walters, BA, registraire adjointe (intérimaire)

Temeka Tadesse, BA, spécialiste intérimaire, Technologie de l'information et communications

April Watts, rédactrice à la pige

Steven Hobé, PDG, Madog: Marketing & Design

L'Ordre et vous est publié deux fois l'an par L'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario (CMTO) afin de renseigner ses membres sur les questions relatives à la profession et sur les activités et décisions de L'Ordre. L'Ordre et vous fournit également des renseignements pour alimenter les discussions sur des sujets connexes et sur la pratique professionnelle.

Pour recevoir un exemplaire imprimé de L'Ordre et vous ou du Rapport annuel de L'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario, veuillez communiquer avec L'Ordre. Les exemplaires imprimés valent 10 \$ chacun, ou 20 \$ pour L'Ordre et vous et le Rapport annuel.



L'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario

1867, rue Yonge, bureau 810

Toronto (Ontario) M4S 1Y5

Téléphone : 416 489-2626

Numéro sans frais : 1 800 465-1933

Télécopieur : 416 489-2625

Courriel : cmtocmto.com

Site Web : <http://www.cmtocmto.com/>